

Arrêté n° 2025_007

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administrative territorial principal de 2^{ème} classe

Nous, Jacques VIEREN, Maire de la Commune de SAINT MARTIN DU TILLEUL (Eure)

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu le Code Général de la Fonction Publique,

-Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETONS

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent / situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme. FOUGEROLLE Véronique Adjoint administratif territorial Echelon : 07 Par ancienneté	1	01/09/2025 Favorable

Total promouvables : 01

Nombre d'hommes : 00

Nombre de femmes : 01

Total promus : 01

Nombre d'hommes : 00

Nombre de femmes : 01

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint Martin du Tilleul, le 02 septembre 2025.

Le Maire, Jacques VIEREN.

